

**Motion proposée au Conseil municipal du 3 mars 2022**

MAIRIE DE  
FORCALQUIER

- 1 MARS 2022

ARRIVÉE

**“Vers une autonomie énergétique”**

Rapporteur : Vincent Baggioni

La municipalité de Forcalquier a décidé de remplacer ou d'installer des chaudières à gaz et électrique dans les locaux municipaux.

En faisant le choix d'une énergie fossile ou électrique, la municipalité impacte durablement ses finances publiques, sans réelles contreparties environnementales ou de développement local.

Aujourd'hui de nombreuses alternatives permettent pourtant de construire une autonomie énergétique favorable aux deniers publics, à l'environnement et au développement de l'emploi local.

Relancer une politique d'autonomie énergétique dans la production de chaleur implique de mener des études en amont, de penser et de planifier les besoins, de calculer les coûts sur le long terme, au regard notamment de la tendance, sans doute inexorable, d'augmentation du prix des énergies fossiles et de l'électricité.

La piste du bois-énergie a été écartée par la municipalité sur la base de la contre référence de la chaudière bois, servant actuellement à la piscine municipale et à d'autres équipements sportifs. Une contre référence qui semble suffisante dans la mesure où d'autres systèmes bois-énergie donnent satisfaction à la municipalité, comme par exemple le système fournissant en chaleur la maison des métiers du livre et la médiathèque.

Le développement des énergies solaires, thermiques et photovoltaïques constitue une autre possibilité. Les gisements photovoltaïques en toiture et sur les espaces dégradés doivent être étudiés pour apporter des productions participant d'une politique publique visant l'autonomie énergétique. Ces productions photovoltaïques électriques pourraient être source de revenus pour la municipalité, comme elles permettraient d'éviter la production de gaz à effet de serre. Elles pourraient aussi être autoconsommées par la municipalité, ainsi que par des particuliers dans un cadre collectif que la réglementation facilite et encourage désormais. Cette autoconsommation collective pourrait fournir des solutions à la crise énergétique que nous traversons, et notamment aux situations de précarité énergétique que connaissent de plus en plus de ménages dans notre commune.

Les projets de parcs photovoltaïques au sol qui mitent la montagne de Lure conduisent, au regard de l'absence de planification et de concertation globale dont ils sont l'objet, à des conflits dont ceux d'Ongles ou de Cruis, récemment relatés dans les journaux, ne sont que les prémices.

Considérant que le Syndicat d'Énergie du Département a signé un contrat de développement territorial des énergies renouvelables (EnR) thermiques qui à la fois outille les collectivités en termes de réflexion et leur permet d'accéder plus facilement aux subventions d'investissements importantes en la matière,

Considérant que ce Syndicat pourrait subventionner à hauteur de 50 % les investissements dans le bois-énergie de notre collectivité, ce qui rendrait leur coûts équivalents à ceux de chaudières gaz ou de pompes à chaleur, sans compter les économies réalisées pendant des décennies liées à la plus faible hausse du prix du bois-énergie comparée à celle des énergies fossiles ou de l'électricité, sans compter non plus les emplois générés localement par la production de bois, la maintenance et l'exploitation des chaudières bois et du réseau de chaleur,

Considérant que la Région Sud soutient la production d'études des gisements photo-voltaïques territoriaux en les subventionnant à hauteur de 70 % pour une assiette de dépenses maximale de 100 000 euros,

Considérant qu'il est possible pour une collectivité territoriale intercommunale d'initier un Plan climat air énergie territorial (PCAET), qu'un tel outil symboliserait un fort engagement dans une trajectoire énergétique sobre et autonome, qu'il apporterait par ailleurs une compréhension de nos enjeux locaux en la matière et des solutions adaptées, qu'il permettrait enfin de recruter une personne ressource liée à la thématique de la transition énergétique,

Nous, élus du Conseil Municipal de Forcalquier :

- nous engageons à solliciter le Syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence pour lancer une étude de potentiel bois-énergie et de réseau de chaleur sur la commune de Forcalquier,
- nous engageons à solliciter le Conseil Régional de la région Sud pour cofinancer une étude de potentiel photo-voltaïque sur les toitures publiques de la commune,
- invitons la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure à réaliser un PCAET,
- invitons la communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure à organiser des ressources humaines afin d'assister la municipalité de Forcalquier dans le suivi de ces études.